



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 4 juillet 2024

Bellerive-Plage – traitement de l’eau, modification de l’apport d’eau durant l’exploitation des bassins – demande d’ouverture d’un compte d’attente pour la détermination de certains travaux

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Bellerive-Plage a été inaugurée en 1937. À la fin des années 1950, suite aux complements exécutés devant la piscine (portant la surface de cet établissement de 17'500 à 75'000 m²), un agrandissement a été décidé, comprenant un aménagement de la plage, la construction d'un nouveau bassin (dit « non-nageurs »), l'installation d'un système de purification de l'eau en circuit fermé et la création d'une aile nouvelle abritant des vestiaires supplémentaires (connue sous le nom de « partie 64 », car achevée l'année de l'Exposition nationale).

En 1990, votre Conseil a accepté d'accorder un crédit de CHF 6.7 millions pour des travaux de réfection et de modernisation de la partie datant des années 1930. Puis, en 2009, il a octroyé un montant de CHF 3.2 millions destiné à la construction d'une centrale de production d'eau glacée en faveur des bâtiments administratifs du complexe immobilier Grand'Rive Parc et la valorisation des rejets thermiques pour le chauffage de l'eau de la piscine de Bellerive. En 2010, le rapport-préavis N° 2009/67 « Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. Réponses aux postulats de M. Jean-Charles Bettens, de Mme Magali Zuercher et de M. Guy Gaudard » a présenté la plus importante campagne de travaux sur le site de la piscine depuis les années 1960. Réalisés entre 2010 et 2015, ces travaux, d'une valeur de CHF 16.6 millions, ont rendu à Bellerive-Plage son lustre d'antan, tout en répondant aux attentes de ses utilisatrices et utilisateurs.

En novembre 2013, le préavis N° 2012/43 répondait à un postulat portant sur la restauration à Bellerive-Plage, ainsi que sur l'opportunité ou non de créer une entrée supplémentaire. Il sollicitait également un crédit complémentaire de CHF 340'000.- pour couvrir le solde des coûts des travaux prévus dans le cadre du préavis N° 2009/43 du 12 août 2009. Enfin, le 7 mai 2019, votre Conseil acceptait les conclusions du préavis N° 2019/05 et accordait un

montant de CHF 1 million, pour la rénovation du bassin principal de nage et de la fosse de plongeon.

L'inspection cantonale des eaux ayant informé le Service des sports que le système d'apport d'eau des bassins durant leur exploitation (apport nécessaire pour maintenir le niveau de remplissage desdits bassins) ne correspondait plus aux normes en vigueur et a donné jusqu'à la saison estivale de 2027 pour corriger la situation.

La présentation à votre Conseil d'une demande de crédit d'ouvrage, dont le montant de CHF 800'000.- est prévu au plan des investissements, nécessite, au préalable, des études détaillées devant permettre de déterminer la nature exacte des opérations à entreprendre et leur phasage. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de CHF 100'000.- en faveur du Service des sports, afin de couvrir les frais d'études mentionnés ci-dessus.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 19 juin 2024.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

